

quer à des créatures qu'il se choisit parmi toutes les autres, pour collaborer avec lui à sa grande œuvre, l'œuvre de son sacrifice ; pour l'opérer non-seulement en son nom, par une délégation reçue de lui, mais en sa propre personne (18), par une union si étroite de lui avec eux qu'elle constitue une sorte d'identification du prêtre secondaire avec l'unique Chef du sacerdoce. L'élu devient membre de l'être sacerdotal de Jésus par l'impression du caractère, qui n'est autre chose que l'assimilation parfaite à Jésus, ministre du Sacrifice public et recteur du peuple de Dieu dans les voies du salut. C'est ce qui permet à saint Thomas de dire que "le prêtre de la nouvelle Loi agit dans la personne même de Jésus-Christ : *Sacerdos novæ legis in persona Christi operatur* (19) ;" explication de cette parole de la plus ancienne tradition, si glorieuse pour nous : *Sacerdos alter Christus*.

Quelle abondante communication de lui-même ne suppose pas cette assumption par le Christ de l'heureux appelé au sacerdoce ! Jamais, sauf en l'unique maternité de Marie et en l'unique paternité de Joseph, le Christ se donna-t-il autant à aucune créature ? Il lui met en main sa propre puissance, il le constitue le dépositaire de sa Sainteté, il le fait le confident de son amour. Le prêtre aura toute puissance non seulement sur la nature et sur les âmes, mais sur le Christ lui-même, en la substance duquel il changera la substance d'un peu de pain, immobilisant son Créateur et son Juge sous les humbles apparences du Sacrement. Le Christ revêtira son âme de sa sainteté sacerdotale, la plus pure et la plus haute des formes de la sainteté en lui : et quand de ses lèvres le prêtre aura fait naître dans ses mains "le Saint de Dieu", il continuera de porter toutes les vertus et de disposer de tous les instruments de la sainteté, et il aura la noble mission de la cultiver dans les âmes. L'amour de Jésus ira plus loin encore pour cet être de ses prédilections : le consacrant au jour de son sacerdoce pour son ami, il lui confiera non seulement ses secrets, ses desseins et ses peines, les âmes qu'il aime plus que son sang, mais encore lui-même. Il se donnera à lui et s'abandonnera à sa garde, à sa fidélité, sans réserve, sans limite et sans garantie. Son corps et son sang, sa sainte humanité et sa divinité, le Christ réel et total, le Fils du Dieu vivant, le prêtre en disposera en

(18) *Forma hujus sacramenti profertur quasi ex persona Christi loquentis.* — Q. LXXVIII, a. I, c.

(19) *Christus fons est totius sacerdotii : nam sacerdos legalis erat figura Christi : sacerdos autem novæ legis in persona ipsius operatur.* — Q. XXIII, a. 6, c.